

Stratégie régionale forêt-bois : acte 2

COMMISSION REGIONALE DE LA FORÊT ET DU BOIS

10/10/2023



Sommaire

1. Acte 1 : bilan 2018-2023
2. Acte 2 : enjeux & priorités d'intervention à horizon 2030
3. Acte 2 : plan d'actions pour 2023-2025



1

Acte 1 SRFB : bilan 2018-2023

Acte 1 SRFB (2018-2023) : bilan



Dynamiser et territorialiser la gestion forestière dans un contexte de forte densité urbaine



Structurer la filière forêt-bois à l'échelle régionale et interrégionale pour reconstituer une chaîne de valeur et créer des emplois



Stimuler le marché de la construction bois pour optimiser la création de valeur ajoutée et réduire les émissions de carbone



Rapprocher la recherche, l'enseignement et le marché pour favoriser l'insertion professionnelle, faciliter l'accès de l'innovation au marché

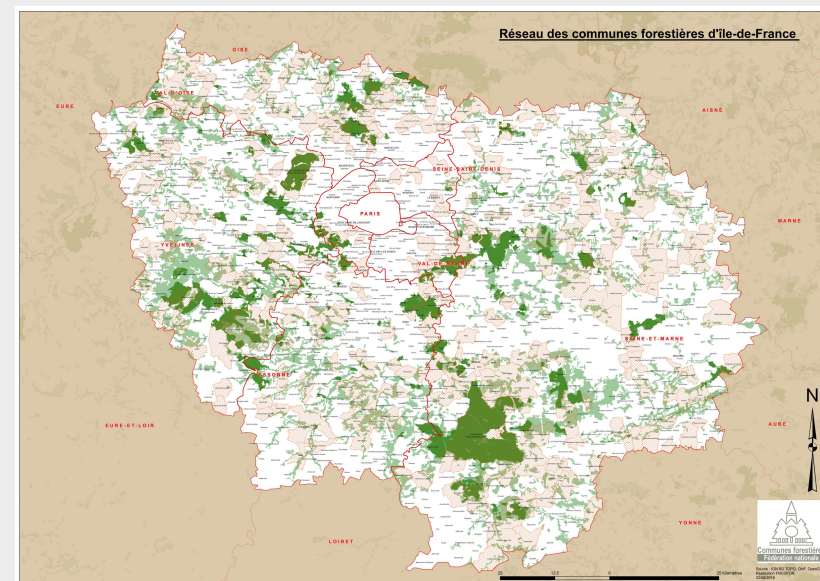
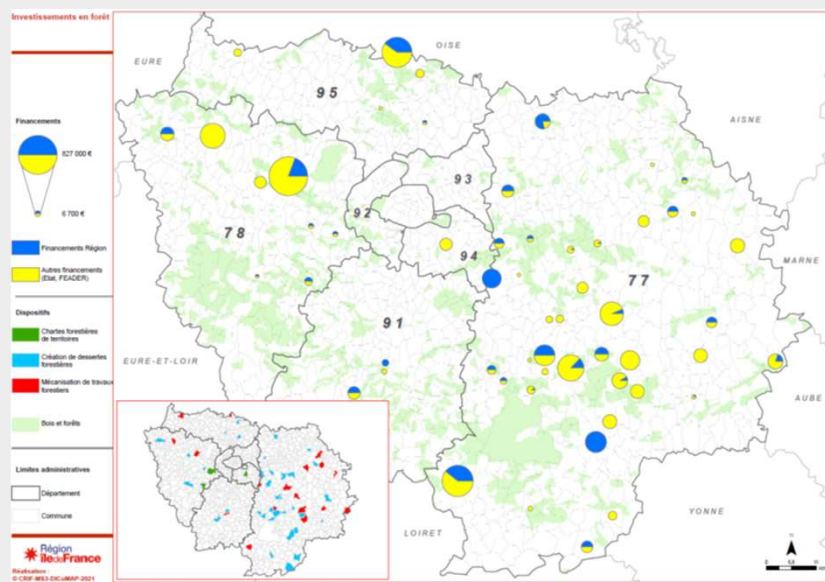


Faire de l'Île-de-France une Région exemplaire, notamment dans la maîtrise d'ouvrage des lycées (construction, réhabilitation)

Acte 1 SRFB (2018-2023) : bilan

Axe 1 : dynamiser et territorialiser la gestion forestière

- **Mesures forestières PDR-FEADER** : desserte, exploitation forestière, stratégies locales de développement forestier
100 projets soutenus à hauteur de près de 8 M€ du FEADER (représentant 15 M€ d'investissements)
- **Sensibilisation, accompagnement d'élus locaux aux enjeux forestiers**: soutien à un réseau d'élus référents forêt-territoires animé par la Fédération nationale des communes forestières
Création d'une Union régionale des collectivités forestières (septembre 2022)



- **Convention ONF-AEV-Région (2021-2025) pour l'adaptation des forêts publiques au changement climatique** :
500 K€/an de subvention pour le renouvellement des forêts publiques

Acte 1 SRFB (2018-2023) : bilan

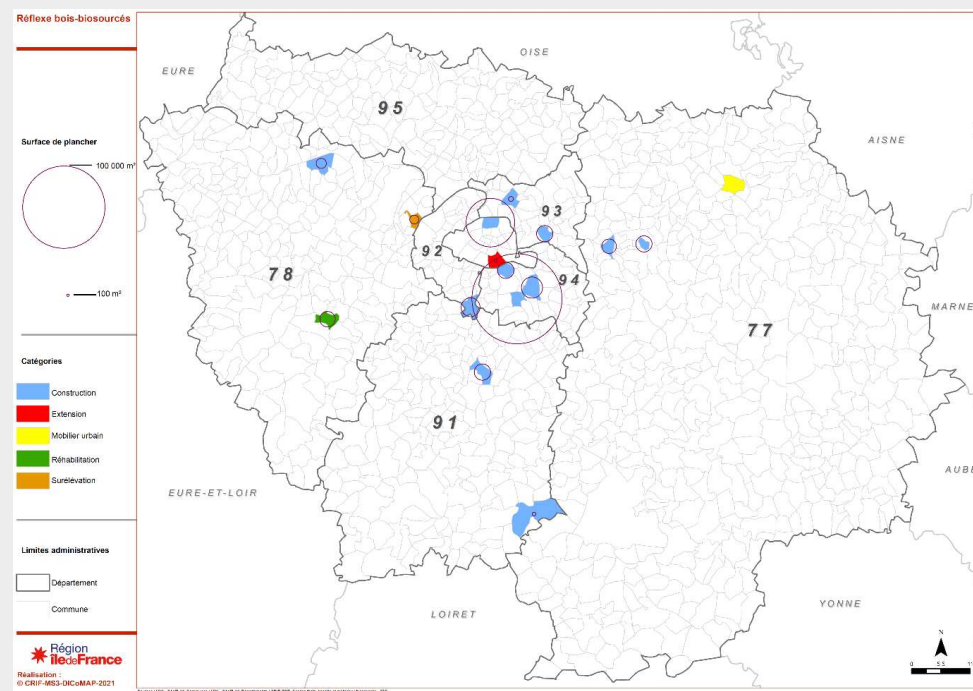
Axe 2 : Structurer la filière à l'échelle régionale et inter-régionale

- **200 adhérents** fédérés au sein de l'interprofession (Francilbois / FIBOIS Île-de-France), avec un soutien essentiel à une refonte initiée en 2019 ;
- **Principale scierie de feuillus franciliens** en activité soutenue (+ 1,1 M€) pour un triplement de ses capacités de production et un maintien des 10 emplois ;
- **10 entreprises (TPE-PME de la transformation et construction biosourcée) lauréates de l'AMI B3 lancé en 2021 et 2022 :**
 - projets d'implantation ou de développement des capacités de production,
 - plus de 30 M€ d'investissements productifs,
 - 160 emplois à créer d'ici 2025 ;
 - 2,8 M€ de subvention régionale (à date).
- **Soutiens complémentaires dans le cadre d'AAPs conjoints avec l'Etat :**
 - PIA3 2019 : amorçage d'une unité de production de murs à ossature bois isolés en béton de chanvre
 - CPIER Vallée de la Seine : usages et transport fluvial de BLC de hêtre normand pour les constructions de grande hauteur.

Acte 1 SRFB (2018-2023) : bilan

Axe 3 : Stimuler le marché de la construction bois

- Soutien à la création et à l'animation du Pacte Bois-Biosourcés par FIBOIS IDF
- Plus 30 opérations (1,3 M€ de subvention, 400 000 m² SDP) soutenues dans le cadre du Réflexe Bois Biosourcés (prestations permettant d'accompagner l'intégration d'une part significative de bois et biosourcés), pour
- Bonifications pour l'intégration de bois dans le cadre des dispositifs de soutien au logement / aménagement du territoire :
 - Doublement de l'aide aux Quartiers innovants et écologiques (QIE) qui s'engagent à plus de 50% de construction en matériaux biosourcés (proposition COP IDF concrétisée depuis 2021) ;
 - Contrats d'aménagement régionaux, réhabiliter plutôt que construire



Acte 1 SRFB (2018-2023) : bilan

Axe 4 : rapprocher la recherche, l'enseignement et le marché

- **projets innovants proches du marché** (notamment les 13 lauréats de l'AMI du Booster-bois biosourcés lancé en 2020 et 2021, pour près de 1 M€ de subvention) ;
- **création d'un campus des métiers et des qualifications (CMQ)** dédié à la transition numérique et écologique du bâtiment (77/IDF) ;
- **développement d'une offre de formation** pour la mixité des constructions bois-autres matériaux (CFA 94 soutenu par le Plan régional d'investissement dans les compétences).



2

Priorités d'intervention à horizon 2030

Pourquoi un acte 2 de la SRFB ?

- 1. Confirmer la dynamique initiée et l'ambition de l'Exécutif régional** dans le prolongement de la COP IDF (sept 2020) et du PRAAC (sept 2022) ;
- 2. Adapter l'intervention régionale aux enjeux + prégnants** (climat, emploi et formation, sensibilisation et concertation...);
- 3. Ancrer davantage cette intervention** dans les compétences et les politiques de l'institution (transition écologique, climat, formation, entreprises, emploi)
- 4. Prioriser l'intervention régionale, en complémentarité / synergie avec les autres politiques (EU, France, autres collectivités territoriales) :**
 - Etat : Mesures forestières du PSN-FEADER, plan France 2030 (mesures filière forêt-bois) ;
 - Politiques des CDs (foncier forestier...), MGP...

Acte 2 SRFB : ENJEUX

ATOUTS

- Filière Stratégique pour la transition écologique de l'Île-de-France (**3 S** : séquestration CO₂, stockage CO₂ (1m³ bois = 1 Teq CO₂), substitution CO₂)
- Ecosystème d'acteurs mobilisés :
 - Réseau élus locaux, 200 adhérents FIBOIS IDF
- Bois : atout gagnant de la RE 2020
 - 3% marché IDF en 2018
 - 7% en 2022-23
 - 35% prévu en 2030

OPPORTUNITES

- Engagements de la société
- Crises dont énergétique, activateur de filières locales BO/BE
- Potentiel du marché francilien (construction, réhabilitation durable)

FAIBLESSES

- 1^{er} maillon de la filière (ETF et scieries)
- Freins (foncier, économique, structurel ...) à la gestion des forêts privées
- Transformation et valorisation en bois d'œuvre des feuillus franciliens
- Faible attractivité du territoire pour l'implantation d'industries du bois

MENACES

- Dégradation de l'état des forêts face au changement climatique (essences, surfaces)
- Importations accrues de produits bois
- Pénurie dans les métiers de la forêt et du bois

Echéancier d'élaboration

	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept fin 2023
CONSULTATION (ENJEUX & PRIORITES D'INTERVENTION)		7									
ACTEURS DE LA FILIERE (webinaire filière, AG FRANSYLVA, ...)	lancement consultation webinar 14/12										
CONVENTION CITOYENNE ORGANISEE PAR FIBOIS IDF				Etats Généraux forêt-bois 21/03							
CONSULTATION INTERNE (pôles PEE, form pro & apprentissage, POLAT/DADT, lycées, TRESOR, DE)											
CONSULTATION DE PARTENAIRES											
PRESENTATION VOTE CR ACTE 2											
VISA & AUDITION - AVIS du CESER IDF											
ADOPTION ACTE 2										VOTE CP 21/09	
Mise en œuvre acte 2 SRFB											VOTE RI CHAPEAU (CP nov)

Acte 2 SRFB : nouveau cadre stratégique

- **4 AMBITIONS à horizon 2030 :**
 - **Ambition 1** - Fédérer les acteurs forestiers et la société civile pour l'avenir des forêts franciliennes face au dérèglement climatique ;
 - **Ambition 2** - Développer un tissu diversifié d'entreprises dans tous les segments de la filière ;
 - **Ambition 3** - Développer les emplois et les compétences en adéquation avec les besoins de la filière ;
 - **Ambition 4** - Faire de l'Île-de-France un pôle d'innovations pour la forêt et le bois français.

Acte 2 SRFB : priorités d'intervention

AMBITION # 1 - Fédérer les acteurs de la filière et la société civile pour l'avenir des forêts franciliennes face au changement climatique

- Accompagner la sensibilisation et la participation des franciliens (jeunes, riverains, associatifs, entreprises, élus locaux ...)
- Favoriser la gestion durable des forêts publiques et privées, en tant que premier levier d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques ;
- Soutenir les activités forestières permettant la production de bois d'œuvre, la valorisation locale du bois-énergie, et la résilience des écosystèmes forestiers.

Acte 2 SRFB : priorités d'intervention

AMBITION # 2 - Poursuivre les efforts de structuration d'un tissu diversifié d'entreprises de la filière

- Favoriser la valorisation locale des co-produits de l'exploitation forestière ;
- Reconstituer un tissu d'entreprises forestières et de 1^{ère} transformation ;
- Lever les freins à l'implantation et au développement d'industries répondant aux besoins du marché francilien de la construction et réhabilitation durable.

Acte 2 SRFB : priorités d'intervention

AMBITION # 3 - Développer les emplois et les compétences en adéquation avec les besoins de la filière

- Informer, sensibiliser, communiquer sur les métiers de la filière ;
- Favoriser la rencontre et l'insertion entre les personnes éloignées de l'emploi et les entreprises qui recrutent ;
- Développer des parcours de formation vers les métiers de la forêt et du bois pour pallier aux difficultés de recrutement et d'attractivité de la filière.

Acte 2 SRFB : priorités d'intervention

AMBITION # 4 - Faire de l'Île-de-France un pôle d'innovations pour les forêts et le bois français

- Soutenir l'observation et la connaissance des écosystèmes forestiers et des ressources bois franciliennes (sciences numériques / data, participatives...)
- Accompagner les opérations pilotes / expérimentales qui valorisent les bois français et feuillus dans la construction et la réhabilitation ;
- Investir dans la R&D pour l'avenir des forêts franciliennes et les usages des bois français, en particulier feuillus.

3

Plan d'actions pour 2023-2025

Plan d'actions pour 2023-2025

AMBITIONS	ACTIONS PRIORITAIRES
<p>Fédérer les acteurs de la filière et la société civile pour l'avenir des forêts franciliennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Porter un pacte pour la gestion adaptative des forêts privées avec les représentants de la forêt privée (CNPF – Chambre d'agriculture, FRANSYLVA IDF) et FIBOIS IDF 1. Mobiliser les propriétaires privés afin qu'ils se mettent en situation de gérer leurs forêts (élaboration de documents de gestion durable + conseil forestier) 2. Renouveler les forêts privées pour favoriser leur adaptation au CC : lancement du fonds forestier (PRACC) avec expérimentation de la démarche Sylv'acces sur 3 territoires 3. Prévenir / traiter le risque incendie et les conflits (avec les riverains et usagers des forêts)
<p>Reconstituer un tissu diversifié d'entreprises de la filière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser sur le Booster des industries du bois et des biosourcés pour accompagner les entreprises dans <u>tous les segments</u> de la filière en coordination avec le Pôle entreprises & emploi, et avec la contribution de FIBOIS IDF • Porter le développement des entreprises d'exploitation forestière
<p>Développer les emplois et les compétences en adéquation avec les besoins de la filière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Porter un pacte pour l'emploi et la formation avec les représentants de la filière : 1. Adaptation du Programme régional des formations pour l'emploi 2022-2026 2. Actions expérimentales / innovantes (Pacte régional d'investissement dans les compétences, meet up, écoles de production...) 3. Agence promesse républicaine et orientation
<p>Faire de l'Île-de-France un pôle d'innovations pour les forêts et le bois français</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'innovation pour l'avenir des forêts franciliennes et les usages durables des biosourcés : 1. Adaptation et résilience des forêts franciliennes face aux effets des changements climatiques ; 2. Développement des usages des bois français, en particulier feuillus et / ou franciliens, et des autres matériaux biosourcés dans le secteur de la construction, en particulier de la réhabilitation, et de l'aménagement, ameublement ; 3. Création de clusters territoriaux permettant de mettre en synergie différentes activités des filières pour des usages circulaires et durables du bois et des autres matériaux biosourcés.



Plan d'actions : modalités d'intervention

1. INTERVENTIONS VIA L'ADOPTION D'UN REGLEMENT D'INTERVENTION (CP de novembre) se substituant aux règlements adoptés pour la mise en œuvre de l'acte 1 SRFB.

4 volets :

1. **Soutien aux organismes** contribuant aux stratégies régionales pour les filières forêt-bois et autres matériaux biosourcés
2. **Soutien à la gestion adaptative des forêts privées :**
 - Soutien à l'élaboration de DGD et de diagnostics sylvo-climatiques pour les forêts « non obligées »
3. **Soutien aux entreprises (TPE, PME) es filières bois** (tous segments, dont appui aux ETF)
4. **Soutien à l'innovation** pour l'avenir des forêts franciliennes et des usages durables du bois avec 3 domaines prioritaires :
 - adaptation et résilience des forêts franciliennes face aux effets des changements climatiques ;
 - développement des usages des bois français, en particulier feuillus et / ou franciliens, et des autres matériaux biosourcés dans le secteur de la construction, en particulier de la réhabilitation, aménagement, ameublement ;
 - création de clusters territoriaux permettant de mettre en synergie différentes activités des filières pour des usages circulaires et durables du bois et des autres matériaux biosourcés.

+ Poursuite (ONF-IDF nature forêt-climat) pour 2021-2025 : soutien au renouvellement forêts

Plan d'actions : modalités d'intervention

2. INTERVENTIONS via le plan stratégique national PAC - volet régional Île-de-France :

▪ Desserte forestière, premier semestre (Taux co-financement FEADER 43 %)

Bénéficiaires éligibles :

- Personnes physiques ;
- Groupes de personnes physiques ;
- Personnes morales publiques ou privées ;
- Propriétaires de forêt(s) ;
- Etc...

Travaux éligibles :

- Création et modernisation d'infrastructures permettant de mobiliser du bois ;
- Investissements immatériels (diagnostics, plans et études etc...) ;
- Etc...

Taux d'aide publique :

Entre 30 et 100%.

▪ Mécanisation forestière, second semestre (Taux co-financement FEADER 43 %)

Bénéficiaires éligibles :

- Entreprises ou structures actives dans les domaines :
- de l'exploitation forestière ;
 - de la mobilisation et du transport des bois ;
 - de la transformation du bois ;
 - Etc...

Travaux éligibles :

- Travaux sylvicoles ;
- Mobilisation (exploitation, débardage et transport...) et transformation des bois ;
- Etc...

Taux d'aide publique :

Entre 10 et 65%.

Plan d'actions : suivi & pilotage

- **Suivi-pilotage des résultats du plan d'actions :**
comité de pilotage annuel
 - pouvoirs publics : Etat-ADEME (France 2030), collectivités infra dont CDs, MGP
 - partenaires avec conventions : présentation croisée de leurs actions
 - autres partenaires pour info / consultation

- **Articulation avec la CRFB à conforter.**